

<b>Identité</b>	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom						Code établissement
	Nom de jeune fille						Nom
	Prénom						Adresse complète
	Adresse complète						<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)
	Mail						<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)
	Téléphone fixe						TZR
Téléphone portable					Disponibilité	Congès (parental...)	

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>	<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

## Cotisations SNEP-FSU HDF 2017-2018

Entourez votre catégorie professionnelle  
↓ ↓ ↓ ↓ ↓

	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
<b>Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS</b>	100 €	141 €	158 €	167 €	175 €	180 €	190 €	202 €	214 €	228 €	243 €
<b>Prof EPS classe normale biadmissible</b>			164 €	171 €	180 €	192 €	201 €	214 €	229 €	245 €	254 €
<b>Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe</b>	214 €	224 €	239 €	257 €	272 €	286 €					
<b>Agrégé - CTPS</b>	110 €	181 €	184 €	198 €	209 €	223 €	238 €	254 €	271 €	286 €	297 €
<b>Agrégé - CTPS Hors Classe</b>	271 €	286 €	298 €	218 €	330 €	349 €					
<b>AE - CE - PEGC</b>		135 €	141 €	148 €	154 €	161 €	167 €	175 €	183 €	193 €	203 €
<b>CE - PEGC Hors Classe</b>			192 €	202 €	226 €	242 €					
<b>CE - PEGC Classe Ex.</b>	226 €	244 €	257 €	272 €	286 €						
<b>MA et CDI</b>	120 €	128 €	131 €	139 €	148 €	155 €	165 €				

  

<b>Prof EPS stagiaire à l'externe</b>	100 €
<b>Prof de Sport stagiaire à l'externe</b>	100 €
<b>Agrégé stagiaire sur 1er poste</b>	110 €
<b>Congé parental - disponibilité</b>	46 €
<b>CDD temps plein à l'année</b>	44 €
<b>Autres CDD et vacataires</b>	30 €
<b>Congé de formation</b>	117 €

**Stagiaire non reclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine

**Temps partiel** : à calculer selon l'échelon et la quotité de service

Abonnement Bulletin	
<b>Non syndiquables</b>	75 €
<b>Institutions/Associations</b>	75 €
<b>Etudiants STAPS</b>	20 €

  

	Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)									
	Inférieur à 1 000 €	Entre 1 001 € et 1 300 €	Entre 1 301 € et 1 550 €	Entre 1 551 € et 1 800 €	Entre 1 801 € et 2 050 €	Entre 2 051 € et 2 300 €	Entre 2 301 € et 2 500 €	Entre 2 501 € et 2 700 €	Entre 2 701 € et 2 900 €	Supérieur à 2 900 €
<b>Retraité et contrat local HDF</b>	→ groupe 1	<b>66 €</b>				→ groupe 6	<b>132 €</b>			
	→ groupe 2	<b>83 €</b>				→ groupe 7	<b>149 €</b>			
	→ groupe 3	<b>98 €</b>				→ groupe 8	<b>163 €</b>			
	→ groupe 4	<b>109 €</b>				→ groupe 9	<b>175 €</b>			
	→ groupe 5	<b>118 €</b>				→ groupe 10	<b>183 €</b>			

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
	Pays	
	Code IBAN	
	Code BIC	
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
	NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**

Ref : cotisation SNEP

A :

Le :

Signature :

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

*Par exemple, une cotisation de 167 € ne vous coûte réellement que 56,78 €*



## Nouveauté !

### Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net>



### Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



### Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin



## Pour la caisse de solidarité et d'action syndicale !

Depuis 2 ans, le secteur « Action juridique » du SNEP-FSU doit faire face à une augmentation très importante de situations conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter l'avis, les conseils et l'aide de nos avocats, générant un surcoût non-prévisible pour les finances du syndicat.

C'est la raison pour laquelle le Conseil National a décidé d'inclure une contribution exceptionnelle de 2€ dans le montant des cotisations syndicales 2017/2018.

## Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%.

Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 <sup>ème</sup> échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 <sup>ème</sup> échelon	C.E EPS Hors Classe 5 <sup>ème</sup> échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €	211 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €	139 €
<b>Coût réel de la cotisation syndicale</b>	<b>63 €</b>	<b>71 €</b>	<b>72 €</b>
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €	1,38 €

\*\* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



## Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2017-2018. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr) (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris